

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Médecine traditionnelle africaine, une industrie prometteuse

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

La communauté internationale vient de lui tisser des lauriers, à l'occasion de la Journée qui lui a été dédiée, le 31 août dernier. Il s'agit de la médecine traditionnelle africaine. Considérée comme une industrie prometteuse, elle tire sa quintessence de la riche et exceptionnelle biodiversité des plantes aromatiques et médicinales que recèle notre continent.

Même si sa célébration n'avait pas reçu, ce jour-là au Gabon, l'écho qu'elle méritait, pandémie à Covid-19 oblige, cette science médicinale africaine est utilisée depuis des siècles pour améliorer le bien-être des populations. Elle continue d'ailleurs de jouer un rôle essentiel dans les soins de santé. Selon Dr Matsidiso Moeti, directeur régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, la médecine traditionnelle est aussi une industrie prometteuse que les pays africains peuvent exploiter plus et exporter à l'international. "Grâce à la pandémie du Covid-19, la médecine traditionnelle africaine a été sous les feux des projecteurs, en commençant par les débats intenses qui ont entouré l'utilisation du Covid-Organics en tant que traitement potentiel du coronavirus. Des me-

sures ont été prises pour accélérer les études sur ce remède, à l'effet d'en généraliser la production au cas où son efficacité était avérée", a-t-elle déclaré.

Et d'ajouter: "Aujourd'hui, il existe plus de 34 instituts de recherche dédiés aux médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle africaine. Près de 90 autorisations de mise sur le marché ont été délivrées dans les pays, pour des médicaments à base de plantes, et plus de 40 médicaments figurent sur des listes nationales de médicaments essentiels. La culture à grande échelle de plantes médicinales s'intensifie également, tout comme la production locale de médicaments à base de plantes." Soulignons que l'OMS et le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) ont apporté leur contribution à ce processus en élaborant un protocole principal devant régir les essais cliniques des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle utilisés pour le traitement de la Covid-19. Un comité consultatif régional regroupant des experts de tout le continent a été mis en place, afin de superviser l'étude sur le Covid-Organics et sur d'autres remèdes potentiels.



Une exposition des produits améliorés de la médecine traditionnelle.

RÉPUBLIQUE GABONAISE
(Union-Travail-Justice)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE
SECRETARIAT PERMANENT
PROJET eGABON

Financement : BIRD | ID : P132824 | Prêt N° : 86240-GA

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° : AMI/21 2020/183016/UCP du 07/09/2020

Pour la mise à jour du registre d'entreprises pour les fournitures du Projet eGabon

1. Le Gouvernement Gabonais (ci-après dénommé l'« Emprunteur ») a reçu de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) (la « Banque ») sous la forme d'un prêt (ci-après dénommé « fonds ») en vue de financer le coût du Projet EGabon qui est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE). Une partie des fonds servira aux paiements relatifs à l'Acquisition de matériels et équipements informatiques pour les structures sanitaires du SIS phase Pilote.
2. Le Projet EGabon invite les entreprises de fourniture légalement constituées à manifester leur intérêt à être inscrites au registre du Projet à partir duquel des listes restreintes pour demandes de cotation seront établies.
3. Les prestations concernent l'Acquisition de matériels et équipements informatiques pour les structures sanitaires du SIS phase Pilote.
4. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre les informations indiquant le domaine, les capacités financière et technique : références concernant les fournitures similaires,
5. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires sur la mission aux adresses mentionnées ci-dessous et récupérer la version électronique de la fiche de candidature pendant les heures de bureau ou par email.
6. La passation des marchés sera conduite conformément aux procédures définies dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID », édition de Janvier 2012 révisée en Juillet 2014.
7. Les plis porteront la mention suivante : « AMI 21 eGABON : Manifestation d'Intérêt pour la mise à jour du registre d'entreprises pour les fournitures du Projet eGabon ».
8. Les Manifestations d'intérêt écrites en français en deux (02) exemplaires : un (01) original papier et une (01) copie numérique (dans une clé USB ou CD) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier. Les Firmes peuvent aussi envoyer leurs Manifestations d'Intérêt par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le 21 Septembre 2020 à 12h00.

Commission Nationale des TIPPEE
Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117 ; BP. : 22 Libreville – Gabon,
Tel : +241 11731963 ; E-mail : tippeegabon@cntippee.org; jewomba@cntippee.org
hvonison@cntippee.org